

Un conseil très particulier puisque presque exclusivement consacré au projet de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle.

### **Contractualisation avec l'Etat**

Ce point était le 1<sup>er</sup> à l'ordre du jour : dans une optique de rigueur budgétaire, l'Etat demande aux 320 plus importantes collectivités de s'engager, pour 3 ans, à limiter la croissance de leurs frais de fonctionnement à 1,2%. En cas de non-respect de cet objectif une pénalité de 75% du dépassement est appliquée. Cette pénalité passe à 100% si le « contrat » n'est pas signé.

La ville n'étant pas dans une situation difficile, elle a signé ce que l'Etat appelle « contrat », alors qu'aucune négociation n'était possible et que l'Etat, de son côté ne s'engage à rien...

Cette décision est d'autant plus étonnante quand on sait que l'endettement des collectivités ne représente que 9% de l'endettement public total du pays, alors que ces mêmes collectivités représentent 70% de l'investissement public.

### **Le réaménagement des contre-allées de l'avenue Ch. De Gaulle**

Lors du précédent conseil le maire n'acceptait aucun discours sur le fait que le commissaire enquêteur avait émis 5 importantes réserves et fait des recommandations.

Si les réserves n'étaient pas levées l'avis de l'Etat serait considéré comme défavorable → les réserves ont été levées, ou du moins devraient l'être (certaines sont encore en négociation, l'aménagement de la gare de bus au niveau du pont de Neuilly est, par exemple, à finaliser). Cette hâte de commencer les travaux sans attendre la fin des études interroge.

Le projet devrait donc démarrer au début de 2019 par les extrémités de l'avenue. Un point devrait être fait sur ce chantier lors de chaque conseil municipal

2<sup>ème</sup> partie :

Il est à noter que début 2019 la maison des associations devrait déménager 5bis villa Emile Bergerat et partagera les locaux avec Neuilly Lab.

Par ailleurs, j'ai demandé que lors de la reconstruction de l'école Madeleine Michelis, la devise républicaine « liberté-égalité-fraternité » soit inscrite à l'entrée.

---

Votes de « Neuilly-Solidarité-Ecologie »

- N°1: contractualisation avec l'Etat : Abstention
- N°2 à 7 : projet de réaménagement des contre-allées : Pour

En ce qui concerne la 2ème partie :

- N°38 : changement de dénomination de la place Beffroy : Abstention